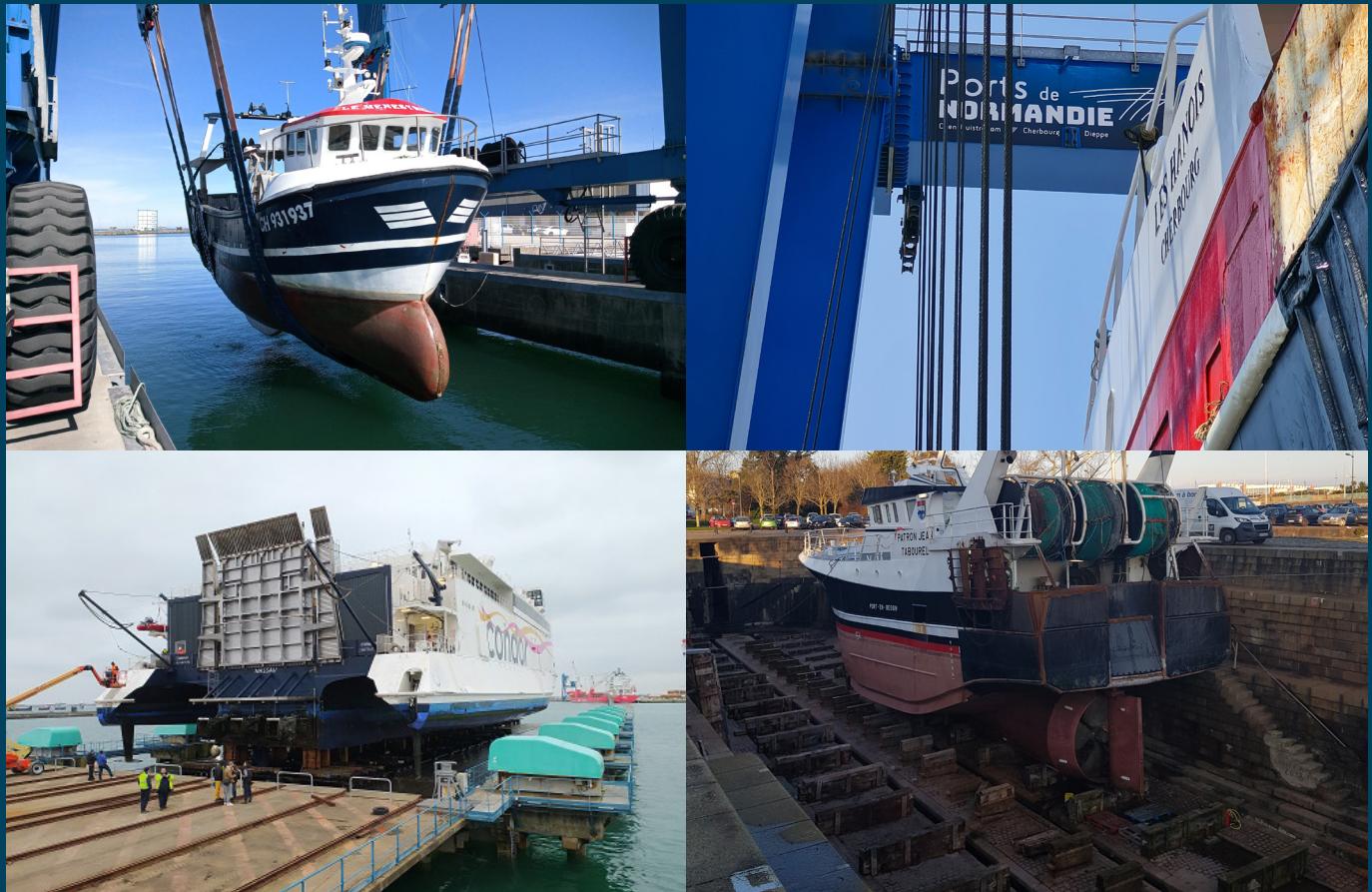


Régie des Outils de Mise à sec Tarif 2026

Port de Cherbourg



Tarif applicable au 1er janvier 2026

TRAVELIFT 300T

pour les bateaux dont le poids est <ou égal à 300T

Gratuité de l'usage du ponton. En amont et en aval de la manutention (dans la limite de 24 H)

(L= longueur hors tout du navire en mètres)

L ≤ 12 m	462,83 €	/U
L ≤ 14 m	530,71 €	/U
L ≤ 16 m	660,30 €	/U
L ≤ 18 m	913,32 €	/U
L ≤ 20 m	1 166,34 €	/U
L ≤ 25 m	1 431,71 €	/U
L > 25 m	1 814,31 €	/U



Mise à terre ou mise à l'eau par l'élévateur =>

Mise à l'eau ou mise à terre d'objets industriels

avec facturation mini de

470,00 €	
134,42 €	/heure

Mise en place de matériel pour bateaux par l'élévateur

Maintien sur sangle (durée maximale 4 h)

Utilisation de la potence (Travelift)

Déplacement sur la zone

Mise en place des sangles par une équipe de scaphandrier Forfait amené-repli équipe + matériel :

+ Coût horaire équipe avec 1 scaphandrier en plongée :

Opérations réalisées en jour non ouvré

* Une remise sera accordé pour l'utilisation de l'élévateur (navires supérieurs à 12 mètres) de :

10% pour la 10^{ème} manutention et les suivantes dans l'année calendaire ;

20% pour la 20^{ème} manutention et les suivantes dans l'année calendaire.

Ponton d'armement

L ≤ 12 m	30,85 €	/jour
L ≤ 14 m	37,02 €	/jour
L ≤ 16 m	43,19 €	/jour
L ≤ 18 m	49,36 €	/jour
L ≤ 20 m	55,54 €	/jour
L ≤ 25 m	74,06 €	/jour
L > 25 m	86,40 €	/jour

Pour les opérations > 24 H - Tout jour calendaire commencé est dû pour un jour entier

Terre-pleins

Les prix s'entendent attinage compris

Tout jour calendaire occupé est dû pour un jour entier

La longueur du bateau considérée pour le calcul de la location est la valeur de la tranche dans laquelle se situe le bateau

Le choix de l'attinage est de la responsabilité de Ports de Normandie



Attinage tins et chandelles légères (voiliers, coques légères...)

en €/j	≤ 12 m	≤ 14 m	≤ 16 m	≤ 18m	≤ 20m	≤ 25m	> 25 m
1ère à 3ème semaine	20,88 €	28,47 €	37,13 €	52,32 €	76,39 €	125,74 €	187,42 €
4ème à 8ème semaine	24,73 €	32,74 €	41,87 €	58,12 €	82,56 €	141,46 €	206,27 €
9ème semaine et +	49,28 €	65,36 €	83,33 €	116,01 €	165,11 €	282,61 €	412,20 €

Attinage bers et chandelles lourdes (chalutiers, coques lourdes)

en €/j	≤ 12 m	≤ 14 m	≤ 16 m	≤ 18m	≤ 20m	≤ 25m	> 25 m
1ère à 3ème semaine	48,16 €	55,75 €	63,23 €	79,59 €	103,67 €	153,02 €	214,70 €
4ème à 8ème semaine	52,01 €	60,03 €	69,16 €	85,40 €	109,84 €	168,73 €	233,56 €
9ème semaine et +	103,85 €	119,93 €	137,90 €	170,57 €	219,68 €	337,17 €	466,76 €

Le bâtiment modulaire (réfectoire, sanitaires, vestiaire) et les bornes de fluides (électricité et eau) sont accessibles via une carte unique :

Droit d'accès (jusqu'à 3 cartes) 15,23 € + 2,94 € /j

électricité 0,36 € /kW

eau 5,68 € /M3

frais en cas de non restitution d'une carte : 10,00 €

INCIDENCES TARIFAIRES LIÉES A LA DUREE D'OCCUPATION DU TERRE-PLEIN

1 - Dépassement de la durée d'occupation autorisée

Tout stationnement sur le terre-plein dépassant la période autorisée de stationnement, verra son tarif doubler sur la totalité de la période d'occupation du terre-plein.

2 - Libération anticipée de la place de stationnement occupée

La période d'occupation due est celle correspondant à la période autorisée du stationnement. Par exception, la Régie des outils de mise à sec facturera la durée réelle

3 - Allongement de la durée d'occupation pour événement imprévisible

Si l'occupation du terre-plein est prolongée du fait d'un événement imprévisible (météo par exemple), celle-ci ne sera pas facturée au client, à condition qu'il n'effectue aucun travail pendant cette période.

4 - Durée d'occupation longue et période creuse

Pour les occupations supérieures ou égales à 3 semaines, autorisées par la Régie des outils de mises à sec et réellement effectuées, les entreprises du secteur naval et nautique bénéficieront d'une exonération de la redevance d'occupation pour les samedis, dimanches et jours fériés.

Une remise de 20% sera également accordée à celles-ci pendant la période courant du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Les tarifs des outils de mise à sec applicables sont ceux en vigueur au début de la prestation de manutention ou d'occupation.

Tarif applicable au 1er janvier 2026

ELEVATEUR - TRANSBORDEUR

(L= longueur hors tout du navire en mètres)



a) Pour les unités inférieures à 35 m

Usage de l'élévateur*

Montée	(1 233,50 €	+ L x	21,16 €) /U
Descente	(1 233,50 €	+ L x	21,16 €) /U
Occupation de la plate-forme :	(2,70 €	x L +	257,46 €) x jours

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 3m³/jr. Au-delà 5,68 € /m³ supplémentaire.

les frais d'électricité à concurrence de 150 kWh/jour. Au-delà 0,36 € /kW supplémentaire.

Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinage)* 3 845,23 €

Descente ou montée -10%

b) Pour les unités comprises entre 35 et 50 m

Usage de l'élévateur*

Montée	(1 233,50 €	+ L x	30,67 €) /U
Descente	(1 233,50 €	+ L x	30,67 €) /U
Occupation de la plate-forme	(4,16 €	x L +	314,06 €) x jours

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 5m³ /jr. Au-delà 5,68 € /m³ supplémentaire.

les frais d'électricité à concurrence de 150 kW/jr. Au-delà 0,36 € /kW supplémentaire.

Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinage)* 6 008,17 €

Descente ou montée -10%

c) Pour les unités supérieures à 50 m

Usage de l'élévateur*

Montée	(1 233,50 €	+ L x	42,35 €) /U
Descente	(1 233,50 €	+ L x	42,35 €) /U

Occupation de la plate-forme

jusqu' à 2 lignes de chariots (4,16 €	x L +	599,87 €) x jours
Au-delà de 2 lignes de chariots(4,16 €	x L +	808,86 €) x jours

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 8m³ par jr Au-delà 5,68 € /m³ supplémentaire.

les frais d'électricité à concurrence de 500 kWh/jr. Au-delà 0,36 € /kW supplémentaire.

Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinage)* 7 373,66 €

Descente ou montée -10%

d) Dockmaster Navire à coque simple type barge-prestation avec transfert 3 932,62 €

Dockmaster Navire à coque simple type barge-prestation sans transfert 3 167,94 €

Nettoyage sanitaire au-delà de 2 fois la semaine 88,48 € /u

*Majoration pour opérations réalisées en jour non ouvré +50%

Un rabais de 10 % sur les prestations usage de l'élévateur, occupation de la plateforme pourra être appliqué entre avril et septembre.

L'accès au bâtiment modulaire (réfectoire, sanitaires, vestiaires) commun avec le plateau nautique se fait à l'aide d'une carte d'accès. Jusqu'à 5 cartes seront fournies pour la durée d'occupation de la plateforme.

frais en cas de non restitution d'une carte : 10,00 €

FORME DE RADOUB

a) pour les unités inférieures à 25 m:

Maneuvre entrée et mise à sec	272,87 €	/U
mise en eau et sortie	272,87 €	/U
Forfait d'occupation	169,45 €	/jour



a) pour les unités supérieure ou égales à 25 m:

Maneuvre entrée et mise à sec	383,02 €	/U
mise en eau et sortie	383,02 €	/U
Forfait d'occupation	376,57 €	/jour

(L= longueur hors tout du navire en mètres)

Dispositif de filtration mobile, retraitement des filtres et enlèvement 706,51 € /carenage

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 3m³ /jour Au-delà 2,84 € /m³ supplémentaire.

les frais d'électricité à concurrence de 10 kW /jour Au-delà 0,36 € /kW supplémentaire.

Les tarifs des outils de mise à sec applicables sont ceux en vigueur au début de la prestation de manutention ou d'occupation.

Tarif applicable au 1er janvier 2026

Autres prestations			
Location tour mobile	6,60 m	11,81 €	/j
	10,60 m	17,69 €	/j
Forfait ammenée/repli tours mobiles		64,92 €	+ 50% suppl jour non ouvré
Location tour d'accès escalier Escalib			
5m		11,81 €	/j
7,5m		17,69 €	/j
10m		24,45 €	/j
12,5m		31,21 €	/j
Forfait ammenée / repli Escalib (base 5m)		64,92 €	+ 50% suppl jour non ouvré
Plus-value amenée/repli Escalib/élément 2,5m		31,21 €	+ 50% suppl jour non ouvré
Chargeur télescopique avec chauffeur		52,02 €	/demi-heure
Mise à disposition de 4 aussières (diam 44mm longueur 50m, 36T) comprenant sortie, nettoyage et repli du matériel		300,00 €	/manutention
Elimination des déchets solides			
	Jusqu'à 1 m³	192,85 €	
Au-delà de 1 m³, l'élimination des déchets sera facturé au coût réel			
Redevance occupation pour bungalow, conteneurs, stockage matériel		0,44 €	par m ² /j
Location de conteneurs		13,00 €	/j
Location de bureau (bât modulaire plateau nautiqu		25,38 €	/j
<i>Une convention commerciale particulière pourra être conclue pour le passage de plusieurs unités sur les outils de mise à sec.</i>			

Les tarifs des outils de mise à sec applicables sont ceux en vigueur au début de la prestation de manutention ou d'occupation.

